

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présences/Absences

Participaient aussi

Conseillères / conseillers	Titre	Haute direction et invité.es	Titre
Marie-Pierre Lavoie	Présidente	Pascale Bernier	Directrice générale
Chantal Fadous	Conseillère	Fariba Daragahi	Directrice générale adjointe
Marie-Christine Claveau	Conseillère	Vincent Tourvieille	Secrétaire-trésorier
Gaëtan Desrochers	Vice-président	Pascale Cyr	Directrice, Relations publiques
Armelle Moran	Conseillère	Bonnie Antoine	Directrice, Éducation Autochtone
Sacha Médiné	Conseiller	Jeanne Musuku	Directrice, Équité et antiracisme
Jacques Dufresne	Conseiller	Candice Page	Adjointe administrative de la DG, du ST et du CA

1. Ouverture de la réunion

1.1 Reconnaissance autochtone

Mme Lavoie souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Lecture de la reconnaissance autochtone à l'égard de toutes les Premières Nations de la Colombie-Britannique pour leur accueil sur tous leurs territoires traditionnels.

1.2 Partage sur l'équité et l'antiracisme

Mme Musuku rappelle que cette journée est la Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec à Sainte-Foy, qui a coûté plusieurs vies et fait de nombreux blessés.

Elle cite un extrait de la déclaration du premier ministre soulignant que l'horreur de cette journée rappelle l'omniprésence de l'islamophobie et les conséquences dévastatrices de la haine, et invite à rester vigilants face à toutes les formes de haine.

1.3 Ouverture de la réunion

Résolution P – 2810-01-2026

« Que le conseil d'administration approuve l'ouverture de la réunion publique spéciale de ce 29 janvier 2026. »

Proposée par : Gaëtan Desrochers

Appuyée par : Sacha Médiné

P-488

Adoptée à la majorité

2. Lecture de la vision et de la mission du CSF

2.1 Lecture de la vision et de la mission du CSF

M. Desrochers lit la mission et la vision du CSF.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution P – 2811-01-2026

« Que le conseil d'administration adopte l'ordre du jour de la réunion publique de ce 29 janvier 2026, tel que présenté. »

La présidente demande trois fois s'il y a quelqu'un pour proposer la résolution, puis pour l'appuyer.

Aucun membre ne propose la résolution d'adoption de l'ordre du jour. Faute de proposition, la résolution ne peut être déposée ni adoptée.

En conséquence, la présidente indique que le conseil ne peut pas traiter les points prévus à l'ordre du jour, puisque l'ordre du jour n'a pas été adopté.

4. Clôture de la réunion

4.1 Clôture de la réunion

Étant donné qu'aucune proposition n'a été formulée pour l'adoption de l'ordre du jour, la présidente indique que le CA ne peut pas aborder les autres points prévus. Elle propose donc de procéder à la clôture de la réunion publique spéciale.

La présidente du CA remercie tous les participant.e.s, dit qu'un suivi sera fait auprès des communautés de Creston et de Castlegar et en appelle à la clôture de la réunion à 16h28.

Résolution P – 2812-01-2026

« Que le conseil d'administration approuve la clôture de la réunion publique spéciale de ce 29 janvier 2026. »

Proposée par : Armelle Moran

Appuyée par : Chantal Fadous

Adoptée à l'unanimité

ADOPTÉ LE



Présidente



Secrétaire-trésorier

Aug 26, 2026

Date

P-488